

gestion immobilière du patrimoine financier lausannois la Municipalité définit un cadre de référence et une stratégie d'assainissement énergétique

La Ville de Lausanne, par l'intermédiaire de son service du logement et des gérances, a établi un document de référence qui fixe le cadre des mandats de gestion immobilière qui lui sont attribués, soit par le biais de la propriété directe, soit par le biais du patrimoine de la caisse de pensions du personnel communal (CPCL). Elle pose également les bases d'une stratégie d'assainissement énergétique du patrimoine bâti.

Afin d'informer chaque partenaire et acteur sur la politique de gestion immobilière de la Ville de Lausanne, la Municipalité souhaite clarifier et définir les processus clés liés à l'activité de gestion immobilière et préciser les objectifs principaux pour la gestion de son parc immobilier.

Dans un préavis au Conseil communal, elle rappelle l'organisation actuelle de la division des gérances de la Ville de Lausanne au niveau opérationnel et donne une vision stratégique de sa gestion immobilière. Elle recense également les bâtiments et objets de diverse nature (appartements, locaux commerciaux, ateliers, locaux, etc.), que ce soit pour le patrimoine du service du logement et des gérances, pour les objets gérés pour le compte de la CPCL ou pour d'autres services de l'administration communale.

Outre les critères d'attribution pour les appartements et les locaux commerciaux, la Municipalité propose de segmenter en catégories distinctes le parc immobilier afin d'en améliorer la gestion. Dans ce cadre-là, il s'agit principalement, selon les objets, d'augmenter ou de conserver leur valeur réelle de marché ou d'assurer uniquement les aspects liés à la sécurité des lieux et du voisinage. Une méthode pour l'actualisation de la valeur du patrimoine a également été retenue.

En ce qui concerne la stratégie d'assainissement énergétique du parc, à l'instar des villes de Zurich ou de Genève, la Ville de Lausanne étudie le potentiel d'application du concept de société à 2000 watts sur une partie de son patrimoine immobilier. Cette stratégie visera à réduire drastiquement les consommations énergétiques des bâtiments concernés à l'horizon 2050. Par ailleurs, cet objectif global reposera sur un système de péréquation énergétique entre les objets à fort et à faible potentiel d'amélioration, de manière à proposer le meilleur rapport « investissement / bénéfice énergétique retiré ».

Culture, logement, patrimoine

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- Silvia Zamora, directrice de la culture, du logement et du patrimoine, tél. 021 315 42 00
- Elinora Krebs, cheffe du service du logement et des gérances, tél. 021 315 74 10

Le préavis n° 2010/39 se trouve sur internet à l'adresse : www.lausanne.ch/preavis

Lausanne, le 15 septembre 2010